

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 18 décembre 2023 à 12h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5, est absente et son absence a été motivée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-28**

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 12h32.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture ;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement : *Règlement No 606 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 pour fixer les conditions de perception;*
4. Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville;
5. Résolution qui autorise la signature de la convention d'aide financière dans le dossier du déploiement de l'internet haute vitesse;
6. Période de questions du public\* ;
7. Levée de la séance.

\* Conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-29**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 606 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perceptions

---

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

**DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 606 intitulé : *Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 606 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception est déposé.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-30**

Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

---

**CONSIDÉRANT** le décompte no 4 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 12 décembre 2023 pour la réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville qui inclut la retenue de 10%;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur *Abriart Inc.* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts du projet en date du 12 décembre 2023 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés à ce jour	46 699,95 \$
Montant de la retenue 10%	(4 670,00 \$)
Montant de la présente demande (avant taxes)	42 029,95 \$
Montant de la présente demande (le tout plus les taxes applicables)	<u>48 323,94 \$</u>

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 4 tel que recommandé par la FQM.

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 48 323,94 \$ taxes incluses auprès de l'entrepreneur *Abriart Inc.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-31**

Résolution qui autorise la signature de la convention d'aide financière dans le dossier du déploiement de l'internet haute vitesse

---

**CONSIDÉRANT** la communication reçue le 22 novembre dernier de la part du ministère du Conseil exécutif informant la municipalité du Canton de Cleveland qu'elle était admissible à une aide financière en compensation des dépenses encourues en vue du déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire, antérieurement à la mise en œuvre de l'Opération haute vitesse;

**CONSIDÉRANT** les dépenses encourues par la municipalité du Canton de Cleveland dans le cadre d'une entente pour le déploiement de l'internet haute vitesse avec Cooptel au montant de 51 300\$;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le maire, Monsieur Herman Herbers, et le directeur général, Monsieur Martin Lessard, soient et sont autorisés à signer la convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

---

Aucun citoyen ne s'est présenté pour la période de questions.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-32**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 12h43.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier